



Conseil Municipal

**PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 27 août 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-sept août à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Rusmaeni SANMOHAMAT, 2^{ème} adjointe au Maire puis de Madame Elizabeth RIVIERE, Maire (arrivée en cours de séance).

Date de la convocation : Lundi 18 août 2025

Etaient présents :

Mme SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M. PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
Mme WEDE	Sabrina	4 ^{ème} adjoint	M. TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
M. BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M. TOFIL	Raphaël	Conseiller municipal
Mme FERRALI	Elodie	6 ^{ème} adjoint	M. GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
M. BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M. N'GUELA	Carl	Conseiller municipal
Mme BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme CHEN-SAN	Chantal	Conseillère municipale
M. PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme DEVRICHIAN	Marjorie	Conseillère municipale
Mme MOTUHI	Fémia	10 ^{ème} adjoint	Mme MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme FILIMOHAAU	Marguerite	Conseillère municipale	Mme JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M. PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M. ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal			

Représentés :

M. Jean-Jacques AFCHAIN (procuration donnée à Mme Elizabeth RIVIERE)
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Rusmaeni SANMOHAMAT)
M. Paul AUSU (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)
Mme Catherine KRIVOBOK (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)
Mme Ivy POIA (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Arrivés en cours de séance :

Mme Elizabeth RIVIERE
M. Petelo SAO

Absents :

M. Mickael LELONG
M. Jean-Irénée BOANO
M. Romuald PIDJOT
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h15.

Mme Marguerite FILIMOHAAU est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont-Dore représentée par :

- M. TIEDREZ, directeur de cabinet (Cabinet du Maire),
- M. PAROTU, chargé de mission (Cabinet du Maire),
- Mme GRES, chargée de communication (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. DUGUY, secrétaire général adjoint (SG),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),

- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- M. PONCEYRI, directeur de la sécurité (DS),
- Mme WANEISI, cheffe de la police municipale (DS),
- M. BOEWA-MI, directeur des finances et de l'informatique (DFI),
- M. LEE, chef du service informatique (DFI),
- M. HUMBERT, administrateur systèmes et réseaux (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention (DSAP),
- M. LOYAT, chef du service des sports (DSAP),
- M. KELETAONA, chef du service des actions socio-éducatives de prévention (DSAP),
- M. BARRI, chef du service de la culture (DSAP),
- Mme OUTHEMEK, responsable de la maison des associations (DSAP),
- M. OXFORD, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles.

Mme le Maire étant absente, la séance est ouverte par Mme SANMOHAMAT, 2^{ème} adjointe au Maire. Elle remercie les conseillers municipaux, le public et la presse pour leur présence.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2025 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Habilitation du Maire à verser une subvention en faveur de la Croix Rouge Française, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°36/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, s'est réunie le 05 août 2025 afin d'émettre un avis sur la demande.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

L'organisme listé ci-dessous a obtenu un **AVIS FAVORABLE** de la commission, à l'**unanimité** des membres présents.

- **LA CROIX ROUGE FRANCAISE** demande une subvention de 500 000 FCFP. Le montant accordé est de **350.000 F CFP**.

Pour répondre aux demandes de Mme FILIMOHAAU, le directeur des services d'animation et de prévention et le chef du service des actions socio-éducatives de prévention indiquent que :

- *Le siège social est à Nouméa mais que les actions se déroulent sur la commune.*
- *La Ville met à disposition des locaux pour mener leurs actions.*
- *Il y a un travail de coordination entre la Ville et la Croix Rouge : les agents sont formés au repérage des personnes en situation d'illettrisme mais l'apprentissage reste de la compétence de la Croix Rouge qui met en place des ateliers adaptés.*

En réponse aux interrogations de Mme FERRALI, le chef du service des actions socio-éducatives de prévention indique que :

- Une dizaine d'agents en contact avec la population ont été sensibilisés à l'outil de repérage des personnes en situation d'illettrisme.
- 2 mondoriens ont bénéficié du dispositif dont 1 agent municipal repéré par son service et le second par le CCAS. Tous 2 ont participé à l'écriture d'un livre illustrant leur parcours d'apprenant. Depuis 2023, ils participent régulièrement à l'atelier d'apprentissage. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

Il convient de noter l'arrivée de M. SAO pendant la lecture de la note explicative de synthèse.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	24	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la culture, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°37/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de la culture, s'est réunie le 06 août 2025 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT :

L'association listée ci-dessous a obtenu un **AVIS FAVORABLE** de la commission, à l'**unanimité** des membres présents.

- **ASSOCIATION PACE** demande une subvention de 2.000.000 FCFP. Le montant accordé est de **2.000.000 F CFP**.

Pour répondre à la demande de Mme DEVRICHIAN, le chef du service de la culture indique que l'AFMI percevait une subvention de 4 M F CFP/an les années précédentes et bénéficiait de la prise en charge du transport ainsi que la mise à disposition gracieuse des locaux.

En réponse aux interrogations de Mme MOREAU, le directeur des services d'animation et de prévention et le chef du service de la culture, indiquent que :

- Le siège social est à Nouméa.
- L'association ne demande que 2 M F CFP car les cours « Orchestre à l'école » n'ont débuté qu'en juin.
- L'association a repris les cohortes déjà en place, y compris dans les autres communes.
- 2 écoles de la commune sont concernées : l'école primaire de Saint-Michel et l'école primaire de la Briqueterie. Étendre ce dispositif à d'autres écoles nécessite un nombre d'intervenants suffisant. Généralement, une classe par commune bénéficie de ce dispositif.
- Le dispositif est très fortement soutenu par l'Etat et a un rayonnement territorial.

Pour répondre à la demande de Mme FERRALI, le chef du service de la culture indique que les anciens intervenants de l'AFMI ont été réengagés par l'association.

Mme DEVRICHIAN indique que la dissolution de l'AFMI a mis à mal une trentaine d'employés et des centaines d'enfants. La musique n'est pas accessible à tous et les enfants sont demandeurs. La reprise du dispositif par l'association PACE est une bonne nouvelle.

Le chef du service de la culture indique qu'au-delà des Orchestres à l'école, la Ville a été impactée au niveau de l'école des Arts car les cours de musique étaient assurés par l'AFMI. La Ville a dû passer une convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse et racheter le matériel de l'AFMI à hauteur de 2 M F CFP. Ainsi, tout le matériel de musique se trouvant au Pôle artistique appartient désormais à la Ville.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

*L'association listée ci-dessous a obtenu un **AVIS FAVORABLE** de la commission, à la **majorité** des membres présents. Le groupe « Générations Mont-Dore » a émis un avis défavorable.*

- **ASSOCIATION MAU MAU FENUA** demande une subvention de 100.000 FCFP pour financer le transport de la troupe qui a participé à la Foire de Thio le dimanche 27 juillet 2025. Le montant accordé est de **100.000 F CFP**.

Le chef du service de la culture précise que la demande est arrivée le 15 juillet et que, faute de commission programmée à ce moment-là, la demande n'a pas pu être étudiée avant la tenue de la Foire de Thio. Il confirme que la troupe a bien participé à l'évènement. C'est une troupe bien connue des associations culturelles de la Ville. Il y a un rayonnement de la commune à travers leurs actions sur l'ensemble du territoire.

Pour répondre aux demandes de Mme MOREAU, le chef du service de la culture indique que :

- *La Ville a toujours financé le transport pour cette association ou une autre d'ailleurs.*
- *Contrairement aux associations sportives, il y a moins de demandes de financement de la part des associations culturelles pour des déplacements.*

Mme MOREAU indique que, dans un souci d'équité, cela lui pose un souci de financer le déplacement des associations. Siégeant depuis 5 ans à la commission, elle n'a pas vu beaucoup de financement pour des déplacements. Par ailleurs, la Foire a déjà eu lieu et dans la logique des choses, l'association ne devrait pas s'engager pour un évènement si elle n'a pas les fonds pour le faire. Par ailleurs, la prochaine association qui demandera une subvention pour un déplacement, ne l'obtiendra pas si les crédits ne sont pas suffisants. Sur la forme et sur le fond, la demande de cette association n'est donc pas recevable.

Mme MOTUHI précise que l'association demande une seule fois par an, depuis 4 ans, une subvention exceptionnelle pour le transport car ils sont nombreux et n'ont pas beaucoup de moyens.

Le chef du service de la culture ajoute qu'ils sont nombreux dans la troupe car il y a plus de 40 danseurs. D'autres associations, avec un effectif plus réduit, ont la possibilité d'inclure le transport dans leur devis.

Le directeur des services d'animation et de prévention indique également que les associations sportives sont aussi subventionnées à titre exceptionnel pour leurs déplacements.

En réponse à l'interrogation de Mme DEVRICHIAN, le chef du service de la culture indique que les prestations de danses sont rémunérées pour les Foires ou autres évènements mais que c'est toujours gratuit pour la Ville.

Mme TU demande que pour les prochaines fois, les demandes de subventions parviennent avant l'évènement pour éviter ce genre de débat en commission.

Il convient de préciser que les 2 demandes de subventions ci-dessous, ont été **retirées** de l'examen de la commission car elles seront étudiées par le centre communal d'action sociale en raison de la nature de leurs actions : actions à destination des enfants malades et des personnes âgées pour l'association Les Mamans Roses et actions en matière de prévention et de lutte contre les violences pour l'association Accor.

- **ASSOCIATION LES MAMANS ROSES** demande une subvention de 125.000 FCFP pour des ateliers artistiques hebdomadaires au bénéfice d'enfants hospitalisés et de personnes âgées.
- **ASSOCIATION ACCOR** demande une subvention de 75.000 FCFP pour la diffusion de quelques séances relatives au spectacle pour jeune public « le Voyage de papier », sur la commune du Mont-Dore. »

Observations en cours de séance :

Mme MOREAU indique qu'une subvention a été présentée en commission pour un déplacement et un évènement qui avaient déjà eu lieu. L'association a également été rémunérée pour sa prestation lors de ce déplacement. En commission, elle a souligné que ce déplacement lui posait problème dans la mesure où la demande est arrivée après et que si toutes les associations demandaient une subvention pour un déplacement dont l'évènement a déjà eu lieu, la Ville ne pourrait y répondre favorablement. Son souci d'équité se pose encore aujourd'hui puisque c'est aussi un problème de régularité juridique étant donné que la Ville ne peut pas attribuer une aide qui pourrait être assimilée à un remboursement de dépense sans base contractuelle avérée.

Cela détourne également le rôle du conseil municipal car les élus doivent pouvoir s'exprimer sur le souhait de soutenir ou non une action. Elle ajoute que valider une subvention a posteriori d'un évènement lui posera toujours un problème et ce quelle que soit l'association. Cela fragilise également la position des élus en terme de contrôle puisque la Chambre Territoriale des Comptes est vigilante sur ces sujets.

Dans la commission, plusieurs élus se sont trouvés embêtés que l'évènement ait eu lieu. Cependant, tous les conseillers ont validé cette subvention. La concernant, elle a voté contre car il lui semble important de traiter les associations en transparence, de manière équitable et dans le respect des droits et des procédures. Elle rappelle que l'équité est importante pour le groupe « Générations Mont-Dore », tout comme le démontre le retrait du drapeau FLNKS sur le permis de conduire. Ainsi, ce qui doit être fait doit être fait, nul n'est au-dessus des lois et ne doit passer à travers la loi. Elle réitère donc son engagement pour que les procédures soient respectées et que toutes les associations soient traitées de la même façon.

Mme SANMOHAMAT prend bonne note de l'intervention de Mme MOREAU et rappelle que l'explication a été donnée en commission, à savoir que l'association n'avait pas déposé sa demande de subvention à temps.

Au sujet du retrait des 2 drapeaux sur le permis de conduire, M. SAO précise que l'arrêté n'a pas encore été adopté par le gouvernement et qu'il ne faut donc pas se précipiter pour en tirer les conclusions.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	24	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	29	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine des sports, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°38/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des sports, s'est réunie le 05 août 2025 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Les associations listées ci-dessous ont obtenu un **AVIS FAVORABLE** de la commission, à l'unanimité des membres présents.

- **GESLS – GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORTS ET LOISIRS SUD** demande une subvention de 1.000.000 FCFP. Le montant accordé est de **1.000.000 F CFP**.
- **JUDO CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de 500.000 FCFP. Le montant accordé est de **400.000 F CFP**.

En réponse aux demandes de M. N'GUELA, le directeur des services d'animation et de prévention et le chef du service des sports, indiquent que :

- *Le club est en difficulté financière et il lui manque 400.000 F CFP pour payer l'éducateur. Il envisage de limiter le nombre de cours voire de les arrêter. Le montant passé au crible des critères ne suffirait donc pas à régulariser leur situation. Le bureau a changé et la passation a été complexe.*
- *Le club a financé récemment des déplacements pour participer aux compétitions et cela n'apparaît pas dans les dépenses.*
- *La demande de subvention de fonctionnement est également liée à un projet en faveur des jeunes de Saint-Louis. Le club travaille avec l'association des parents d'élèves de l'école et l'objectif est de recenser les élèves qui souhaitent faire du judo, de prendre en charge les licences, cotisations et de leur offrir les cours.*

Mme BOLO indique qu'au regard des crédits disponibles et sous réserve des demandes à venir, la Ville serait en mesure d'aider le club à hauteur de son besoin.

Le chef du service des sports indique que le service a reçu d'autres demandes de subventions qui s'élèvent, pour le moment, à 800.000 F CFP environ.

M. N'GUELA indique que la crainte c'est que les associations attendent la dernière session d'examen des subventions pour pouvoir obtenir les reliquats de crédits. Il rappelle qu'il faut être équitable par rapport aux associations qui fournissent leur dossier en temps et en heure.

Pour autant, il est favorable à aider ce club en difficulté mais demande de lui rappeler que la Ville ne sera pas systématiquement là pour pallier les problématiques de gestion financière. De plus, le club peut solliciter une aide financière exceptionnelle de la Ville pour ses déplacements. Il est donc proposé de lui verser 400.000 F CFP.

- **BOXING CLUB DU MONT-DORE** demande une subvention de 400.000 FCFP. Le montant accordé est de **250.000 F CFP**.

Pour répondre aux interrogations de M. N'GUELA, le secrétaire général adjoint, le directeur des services d'animation et de prévention et le chef du service des sports indiquent que :

- *Le budget prévisionnel semble être peu réaliste car il est basé sur des montants assez élevés : subventions communales et provinciales (fonctionnement et projet), sponsors et dons.*
- *La trésorerie au 31 décembre 2024 s'élevait à 500.000 F CFP.*
- *Le club souhaite maintenir la boxe féminine et le handiboxe.*

Observations en cours de séance :

Mme JULIÉ intervient sur l'action sportive en générale.

Elle déclare avoir ressenti à la fois une immense fierté et beaucoup de tristesse lors de la dernière Fête du Sport du 14 juillet. De la fierté parce qu'elle a vu beaucoup d'associations mobilisées, malgré le contexte, les bénévoles étaient présents et les agents étaient toujours aussi engagés. Toutefois, beaucoup de tristesse car la Fête du Sport a perdu de sa splendeur alors que c'est ce qui faisait l'identité de la commune. Elle a en effet eu l'impression d'assister à une fête avec des simples stands et des brochettes, plutôt qu'à une Fête du Sport.

En effet, le grand défilé des clubs a disparu, il y a de moins en moins de démonstrations, aucun tournoi n'était organisé et beaucoup de clubs découragés n'étaient pas présents. Malheureusement, cela montre du laisser-aller et que le sport n'a pas été mis à l'honneur ni encouragé. La politique sportive tombe donc en ruine.

Elle ajoute se sentir en droit de critiquer aujourd'hui car le groupe « Générations Mont-Dore » a fait beaucoup de propositions qui, pour certaines d'entre elles ont été suivies, notamment pour les attributions de subventions (plus de transparence et moins de clientélisme). Toutefois, beaucoup de propositions ont été refusées comme l'organisation d'un défilé pour redynamiser la Fête du Sport, la collaboration avec un club de padel qui souhaitait s'installer sur la commune avec 1 200 adhérents, la mise en place d'une réunion spéciale de réflexion sur la stratégie d'animations sportives, ou encore la visite des installations et des services pour rencontrer les agents. D'ailleurs, ce dernier point a même fait l'objet d'une modification du règlement intérieur.

La réalité est que l'exécutif municipal a négligé malheureusement le sport et pourtant, le Mont-Dore était la commune du sport : elle avait les plus grands champions et les plus grands clubs en terme d'adhérents (ex : équipe de Basket, Club de vélo, Club de Foot de Saint-Louis).

Pourtant, le sport n'est pas un détail, encore plus en cette période car c'est le dépassement de soi, l'effort, le travail mais aussi le vivre ensemble, le respect et l'esprit d'équipe. Malheureusement, tout cela a été mis de côté.

Le combat des clubs aujourd'hui n'est plus de gagner des compétitions mais d'appeler la mairie et de se battre pour avoir des toilettes qui fonctionnent et le carrelage des douches de la piscine réparé. C'est bien regrettable et le groupe « Générations Mont-Dore » aurait aimé que la commission soit un lieu de réflexion pour dynamiser de nouveau les différents clubs, plutôt que d'être une « caisse d'enregistrement » des subventions et ainsi redonner toute sa splendeur en matière sportive à la commune.

Mme SANMOHAMAT rappelle que les clubs ont eu du mal à redémarrer leur activité depuis la crise de 2024. Ils ont perdu des joueurs, des licenciés et cela se ressent même durant les camps de vacances. Elle rappelle également qu'après les émeutes, l'adjoint en charge du sport avait repris contact avec les associations pour essayer de les faire revenir. Toutefois, la difficulté réside au sein même des associations. Elle ajoute que la Ville poursuit son accompagnement, que ce soit par le biais des subventions ou de la mise à disposition d'infrastructures. Elle tient à rassurer le groupe « Générations Mont-Dore » sur le fait que l'exécutif est toujours engagé dans la cause sportive.

La parole est donnée à Mme BOLO qui précise que le traditionnel défilé a été retiré du programme car certaines associations, qui ont connu une déperdition du nombre d'adhérents, ne se sentaient pas de défiler dans ces conditions. Donc, contrairement à ce que pense Mme JULIÉ, ce n'est pas la Ville qui a décidé, unilatéralement, de ne pas faire de défilé.

Par ailleurs, elle ne peut pas laisser Mme JULIÉ dire que la Ville ne s'intéresse plus au sport, ni même employer l'imparfait quand elle déclare que le Mont-Dore « était » la Ville du sport car elle l'est toujours. Si certaines associations continuent d'être subventionnées c'est précisément parce qu'elles ont des résultats sportifs et c'est le cas du Judo Club pour lequel il est proposé d'octroyer 400 000 F CFP. Elle rappelle également que la Ville a créé la Maison des Associations pour les accompagner.

Il convient de noter l'arrivée de Mme le Maire.

Pour compléter les propos des adjoints, Mme FERRALI ajoute que la Ville va à la rencontre des associations, qu'elle recueille leurs besoins et Mme JULIÉ n'est pas sans savoir que suite aux émeutes l'année dernière, il y a eu beaucoup de changement de bureau et de départ d'adhérents. Certes les associations ont perdu de leur attractivité mais les licenciés reviennent doucement. Il est évident que la Ville n'est pas qu'une « caisse enregistreuse » et qu'il faut réfléchir à des solutions à apporter. La Maison des Associations est une première réponse. La responsable de cette structure, Mme OUTHEMEK, aide les associations à suivre des formations pour monter en compétence, à répondre à des appels à projets pour obtenir des financements, à se mettre en relation pour, notamment, un échange de pratiques. La Ville n'a pas abandonné le sport, encore plus aujourd'hui où les associations représentent un pilier pour la jeunesse et sont un vecteur de cohésion sociale. Elle est bien sûr disposée à travailler avec le groupe « Générations Mont-Dore » pour trouver des idées pour le bien-être des mondoriens et rester une Ville sportive. Par contre, même si certaines associations connaissent des difficultés, d'autres ont de bons résultats sportifs. Ainsi, la Ville du Mont-Dore continue à se défendre dans le domaine sportif.

La parole est donnée à Mme JULIÉ qui indique qu'heureusement qu'il y a des clubs qui ont des résultats, elle salue d'ailleurs les sportifs, et que ce n'était pas du tout le sens de ses propos. De plus, elle ne pointe pas du doigt les associations, au contraire, elle les trouve courageuses.

Pour répondre à Mme BOLO sur le Judo Club, le Boxing Club n'a pas eu la même subvention que le Judo alors qu'elle aussi a de bons résultats.

Elle ajoute être contente que Mme FERRALI ait repris le secteur du sport, qu'elle soit sur le terrain et qu'elle souhaite travailler avec le groupe car cela fait quand même 6 ans que la commission se réunit pour étudier uniquement des subventions.

Elle répète qu'à chaque fois que le groupe « Générations Mont-Dore » a proposé des projets, fait des propositions ou demandé des rendez-vous, il a eu des refus. Les élus du groupe auraient aimé savoir, dès le début de la mandature, quels étaient les objectifs de l'exécutif municipal.

Elle demande également pour quelle raison un club qui se lance n'a pas droit à une subvention. Elle donne l'exemple du Club de Va'a de Mont-Dore Sud qui vient de se créer et qui comptabilise 50 adhérents mais qui ne percevra pas de subvention car il n'a qu'un an d'existence. Elle trouve donc dommage que l'exécutif ait refusé d'avoir cette discussion dès le début. Enfin, elle le répète, la Fête du Sport est devenue une fête où il y a des stands et des brochettes.

Mme le Maire intervient sur la Fête du sport et la politique sportive de la Ville pour indiquer qu'elle est heureuse d'entendre que le groupe « Générations Mont-Dore » avait envie de travailler avec l'exécutif municipal alors qu'il a démontré, à plusieurs reprises, que ce n'était pas le cas. Elle donne l'exemple de l'élection des adjoints où le groupe est resté à l'extérieur. Elle entend les propos de Mme JULIÉ mais indique qu'il faut être cohérent dans les faits.

Elle ajoute qu'il n'y a pas une multiplicité de clubs dans les différentes disciplines. Il est demandé aux associations de prouver que pendant 1 an, elles sont capables de tenir leur club et de développer leur discipline. De nombreux clubs se sont développés dans le Va'a et la Ville les a accompagnés, contrairement à ce que peut affirmer le groupe « Générations Mont-Dore ». La Ville continue de travailler avec les associations en leur mettant à disposition un équipement sportif pour qu'elles puissent s'installer et permettre aux jeunes de pratiquer dans les meilleures conditions.

Sur la Fête du Sport, effectivement, la décision a été prise de ne pas faire le défilé. Si les élus du groupe « Générations Mont-Dore » estiment que cette fête n'était que de la vente de brochettes et de snack, c'est leur manière de considérer les associations.

Certes, il y a eu moins de choses que les années précédentes mais les associations, les démonstrations et les compétitions étaient bien présentes. Faire partie d'une association demande beaucoup de temps, des personnes ont perdu leur emploi, elles essayent de s'en sortir et n'ont donc pas forcément du temps pour s'investir dans les clubs. C'est donc un reproche peut-être mal placé aujourd'hui, dans la situation dans laquelle tous les mondoriens se trouvent et notamment pour les bénévoles qui œuvrent pour accompagner la jeunesse et les adultes. Elle les remercie d'ailleurs pour tout le travail accompli et pour leur participation à la Fête du Sport avec les moyens dont ils disposaient.

Enfin, les attaques du groupe « Générations Mont-Dore » ne sont pas forcément constructives et sont en contradiction avec leur volonté de travailler avec l'équipe municipale actuelle.

La parole est donnée à M. N'GUELA qui intervient sur le Boxing Club du Mont-Dore.

En commission, les conseillers ont longuement débattu sur cette demande de subvention et ils se sont basés sur des critères, des tableaux qui avaient été en partie proposés par le groupe « Générations Mont-Dore ». Lors de la réunion, les élus se sont aperçus que le budget prévisionnel de l'association était surréaliste (+ 6 M F CFP). Concrètement, l'association inscrivait une demande de subvention comme un budget prévisionnel.

Au sujet des demandes de subventions en général, il y a des débats assez réguliers en commission. Il a par ailleurs demandé à la dernière réunion que les membres de la commission aillent, avec le service concerné, à la rencontre des associations qui sont en difficulté car il y a eu beaucoup de changement de bureau (exemple : Association La Cravache). L'idée étant d'échanger avec elles, de connaître leurs besoins et de les accompagner au mieux.

Mme JULIÉ souhaitant intervenir une nouvelle fois, Mme le Maire lui indique qu'elle est intervenue déjà deux fois et qu'elle n'a plus la parole.

Mme DEVRICHIAN intervient à son tour au sujet de la Fête du Sport. Elle indique ne pas être d'accord avec les propos de Mme JULIÉ selon lesquels cette fête a perdu de son identité et qu'elle était réduite uniquement à de la vente de brochettes. Elle ajoute avoir été fière de participer à cette fête en tant que conseillère municipale mais également triste que le groupe « Générations Mont-Dore » n'ait pas arboré les couleurs de la Ville.

La parole est donnée à Mme MOREAU qui trouve dommage que les propos soient stigmatisés et que l'essentiel ne soit pas retenu. Elle redit que le sport était la fierté de la commune.

Le groupe « Générations Mont-Dore » était lui aussi présent à la Fête du Sport et est allé à la rencontre des associations. Le élus de l'opposition n'ont pas porté la couleur de la commune, c'est-à-dire le rouge qui est aussi la couleur du Rassemblement, car ils sont de « Générations Mont-Dore ». Pour autant, ils n'ont pas porté leur t-shirt de parti politique car ils sont des élus de mondoriens.

Ils sont allés à la rencontre des mondoriens et ils leur ont fait part de leurs difficultés, qui sont réelles suites aux émeutes, mais qui étaient déjà présentes bien avant. Elle donne l'exemple de La Cravache qui est en difficulté depuis bien avant les émeutes.

Le groupe « Générations Mont-Dore » est fier des associations mondoriennes et des bénévoles car il sait ce que c'est que d'être bénévole. Le groupe est bien placé et légitime en terme d'opposition, de dire quand il n'est pas d'accord. Le sens des propos de Mme JULIÉ était de dire qu'il y a encore de la marge de progression.

La demande de visiter les services a été faite au temps de M. LECOURIEUX et cela leur a été refusé alors qu'ils sont tout de même des élus du conseil municipal du Mont-Dore. Le règlement intérieur du conseil municipal a même été modifié pour interdire l'accès aux services. Il ne faut donc pas s'étonner si le groupe « Générations Mont-Dore » a la critique plus facile aujourd'hui et c'est le rôle de l'opposition.

La parole est ensuite donnée à M. SAO qui intervient au sujet du Groupement d'Employeurs Sports et Loisirs Sud (GESLS) pour connaître les actions réalisées et demander si la subvention servira à payer l'éducateur sportif.

Le directeur des services d'animation et de prévention répond que le GESLS met à disposition du personnel, en l'occurrence une éducatrice sportive à temps plein pour la Ville du Mont-Dore. Elle est déployée dans beaucoup d'actions comme « Belle et bien dans ses baskets », les animations sportives dans les quartiers (Boulari/Makatéa, Yahoué et La Briquetterie) et les actions de sport-santé. Cette subvention de 1 M F CFP s'inscrit donc dans le cadre de cette mise à disposition et, plus largement, dans le plan de prévention de la délinquance.

M. SAO indique qu'il lui semble que le GESLS bénéficie aussi d'un financement provincial dans le cadre du dispositif « Bien dans mes claquettes ». Il souhaite savoir si la subvention versée par la commune entrera dans le fonctionnement de l'association, qui est d'ailleurs basée au quartier latin, et si la participation de la Ville est utile étant donné qu'elle bénéficie de subventions par ailleurs. Il aurait, en effet, préféré accorder un montant plus élevé à l'Amicale de la mairie ou encore au Judo Club, qui sont basés sur la commune.

Le directeur des services d'animation et de prévention répond que la subvention versée au GESLS est justifiée. En effet, en regardant les comptes, cette association a failli disparaître notamment en raison des baisses de subventions versées par les autres collectivités.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Habilitation du Maire à verser une subvention en faveur de l'Amicale de la Mairie du Mont-Dore, pour l'exercice 2025 :

La note explicative de synthèse n°39/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, s'est réunie le 07 août 2025 afin d'émettre un avis sur la demande.

SUBVENTION FONCTIONNEMENT :

*L'organisme listé ci-dessous a obtenu un **AVIS FAVORABLE** de la commission, à l'unanimité des membres présents.*

- **L'Amicale de la Mairie du Mont-Dore** demande une subvention de 200.000 FCFP. Le montant accordé est de **200.000 F CFP**.
Pour répondre à la demande de Mme DEVRICHIAN, le secrétaire général indique que le stand tenu à la Fête de la Ville, le 14 juillet, a très bien fonctionné. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Habilitation du Maire à transformer un poste au sein de la direction des services techniques et de proximité :

La note explicative de synthèse n°40/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Il vous est proposé d'examiner la transformation du poste d'ouvrier d'entretien au sein de la section bâtiment du service infrastructures (catégorie D), en un poste d'ouvrier polyvalent – catégorie C.

Dans les faits, les missions assurées quotidiennement dépassent le cadre de l'entretien simple :

- interventions techniques variées,
- appui logistique,
- polyvalence comparable à celle de ses collègues relevant de la catégorie C.

La transformation du poste vise à :

- Prendre en compte les fonctions réellement exercées ;
- Répondre à l'engagement durable et aux compétences de l'agent ;
- Renforcer l'équité et la cohésion au sein de l'équipe bâtiment.

L'accord du conseil municipal est donc sollicité pour acter cette évolution, en cohérence avec les besoins du service et les perspectives professionnelles de l'agent.

Il est ainsi proposé d'habiliter le Maire à signer la délibération portant transformation d'un poste de catégorie D en catégorie C.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 août 2025 :

Pour répondre à la demande de Mme SANMOHAMAT, le directeur des services techniques et de proximité indique que c'est un poste d'agent contractuel de droit public (ACDP).

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Habilitation du Maire à réformer et à vendre aux enchères publiques du matériel et des véhicules communaux :

La note explicative de synthèse n°41/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Le parc automobile et les divers matériels communaux, en fonction de leur ancienneté, de leur usure ou de leur obsolescence, font chaque année l'objet d'une réforme et d'une vente aux enchères.

Dans ce cadre, il est proposé de réformer les biens matériels désignés dans l'état joint en annexe et de procéder à une vente aux enchères publiques.

Estimation financière

La recette prévisible de l'ordre de 10 873 000 F sera versée à la section d'investissement.

Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Ventes aux enchères : septembre 2025
- Evacuation du matériel non vendu : octobre 2025

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'habiliter le Maire à procéder à la réforme de ces biens matériels et à leurs ventes aux enchères publiques.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 août 2025 :

Pour répondre aux demandes de M. BERTHELOT au sujet des véhicules, le directeur des services techniques et de proximité indique que :

- L'objectif est d'optimiser la flotte de véhicules en ayant un parc d'autopartage. Il n'y a donc pas de remplacement prévu pour le moment.
- En cas de renouvellement, des véhicules hybrides ou électriques seront privilégiés. A noter que cela nécessitera d'installer des bornes de recharge supplémentaires car seuls l'Hôtel de Ville et le Complexe Victorin BOEWA en disposent aujourd'hui.

En réponse à la demande de M. TARAIHAU, le secrétaire général adjoint indique que le matériel électronique non vendu ne peut être donné à des associations sans repasser au conseil municipal, pour des raisons de traçabilité. Dans le passé, la Ville a réformé du matériel informatique pour ensuite le céder à une association.

M. BERTHELOT indique qu'il pourrait être précisé qu'à l'issue de la vente aux enchères, des réflexions seront menées sur la destruction ou le don aux associations, en fonction du type de matériel.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

	Votes		
	Pour	Contre	Abstention
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Cession à titre gratuit du cheval nommé TALINO D'AS au profit de Monsieur ALI BEN EL HADJ Yohan :

La note explicative de synthèse n°42/25 du 18 août 2025 indiquait que :

« Affecté au sein de l'unité équestre de la police municipale de la Ville depuis 2013, le cheval nommé TALINO D'AS, est aujourd'hui âgé de 18 ans. Il est généralement admis que les chevaux utilisés par les forces de l'ordre sont mis à la retraite vers 18 ans.

Depuis son affectation au sein du service de la Police Municipale, TALINO D'AS a rempli les missions qui lui étaient dévolues et a suivi les formations annuelles requises auprès du peloton de surveillance et d'interventions à cheval (PSIC) de BOURAIL.

A ce jour, l'animal n'est plus en mesure d'effectuer des patrouilles et au travers d'un compte-rendu établi le 13 mai 2025, le Docteur Vétérinaire Marion CHEVAL considère qu'une mise à la retraite de ce cheval serait justifiée et bénéfique.

Pour ces raisons, le service de la Police municipale propose sa mise en retraite et d'en faire cession à une personne physique qui s'engage à s'en occuper, à donner toute l'attention, l'affection et les soins vétérinaires si nécessaires, jusqu'à la fin de sa vie.

Observations de la commission chargée de l'hygiène publique, de la sécurité des biens et des personnes et de la cause animale, en date du 06 août 2025 :

Le directeur de la sécurité précise que M. ALI BEN EL HADJ est un ancien garde-champêtre de la mairie. Il est cavalier et a une grande propriété en brousse. Il a attesté sur l'honneur qu'il s'occuperait de ce cheval en bon père de famille et qu'il lui donnerait les soins nécessaires jusqu'à la fin de sa vie. C'est donc en toute confiance que la Ville lui cède ce cheval.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

Mme JULIÉ indique qu'étant donné qu'elle ne peut intervenir qu'une seule fois, elle fera la question et la réponse.

Mme le Maire lui indique qu'elle peut intervenir 2 fois.

Mme JULIÉ précise que dans le règlement intérieur, il est indiqué qu'elle ne peut intervenir qu'une fois. Elle remercie toutefois Mme le Maire pour cette entorse au règlement intérieur. Elle demande également si un article est prévu dans le règlement intérieur au sujet du retard du Maire.

Mme le Maire demande à Mme JULIÉ si son intervention porte sur son retard.

Mme JULIÉ répond par la négative.

Mme le Maire autorise donc Mme JULIÉ à faire sa 2^{ème} intervention et d'intervenir sur le sujet. Elle ajoute qu'elle n'a pas de leçon à recevoir d'elle et qu'elle se justifiera en fin de séance pour ne pas perturber la réunion.

Mme JULIÉ fait donc son intervention en supposant que c'est le cheval qui était auparavant attribué à la police municipale. Elle suppose également que la Ville le vend car il est trop vieux ou que les agents qualifiés ne sont plus là.

Ce qu'elle constate, c'est que sur cette mandature, le groupe « Générations Mont-Dore » n'a cessé de faire des propositions constructives sur le sujet de la sécurité. Elle n'a, aujourd'hui, pas de soucis à critiquer : la Ville n'a plus de police à cheval, ni de police canine, ni de police à moto, les policiers ont des Flashball mais ne sont pas formés, il y a moins de policiers qu'en début de mandature et la plage horaire des policiers a été réduite.

A chaque vote du budget, l'exécutif municipal indique mettre l'accent sur la sécurité mais finalement, il y a de moins en moins de moyens et de dispositifs. C'est regrettable d'en arriver là alors qu'encore une fois, le groupe « Générations Mont-Dore » a proposé à de nombreuses reprises de travailler avec l'exécutif et ce dernier a répondu non à chaque proposition. Quand les élus du groupe se sont rendus à la police municipale, il leur a été demandé de rester devant le portail et ils n'ont pas pu serrer la main des policiers. Ainsi, le bilan sécurité de l'exécutif est nul.

Mme le Maire demande à Mme JULIÉ d'utiliser des mots corrects. Elle indique également que la conseillère municipale a débordé de cette question en mettant sa politique sur la table et elle trouve cela « petit ». Pour répondre à la question de Mme JULIÉ, Mme le Maire rappelle que la conseillère municipale a reçu l'ensemble des rapports de la commission et qu'elle savait très bien, avant de poser la question, que le cheval est réformé car il est trop vieux. Il sera confié à une personne pour pouvoir finir ses jours et il a bien été demandé de ne mettre, en aucun cas, ce cheval en boucherie. Enfin, elle ajoute que le débat sur la sécurité et la police ne sera pas ouvert ce soir et que les élus auront le temps d'en débattre lors de la prochaine campagne électorale.

Votes		
Pour	Contre	Abstention

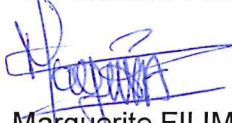
Groupe « Vivre au Mont-Dore »	26	-	-
Groupe « Générations Mont-Dore »	4	-	-
Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel »	-	-	-
L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore »	1	-	-
Total des voix	31	-	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Avant de clore cette séance et pour répondre aux polémiques de Mme JULIÉ, Mme le Maire indique qu'elle préférerait attendre la fin de la séance pour s'excuser et s'expliquer sur les raisons de son retard, ceci afin de ne pas interrompre le déroulement de la séance. Elle ajoute qu'elle était en rendez-vous avec le haut-commissaire de la République et qu'elle ne pouvait pas se permettre de partir avant. Elle présente ainsi ses excuses à l'assemblée et clôt la séance en rappelant que le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 23 septembre 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Le secrétaire de séance,



Marguerite FILIMOHAAU



Le Maire,



Elizabeth RIVIERE

Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 23 SEP. 2025

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 25 SEP. 2025